

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 6^e jour du mois de mai 2019 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Absence motivée : Madame Patricia Poulin, conseillère № 2

Public : 6 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

096-05-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

097-05-2019 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 6 mai 2019 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points 4.13 et 8.1 et en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ **13.1 Pont payant et demande de prêt de matériel – Source de Vie**
- ✓ **13.2 PPP – Embauche pour la saison 2019**
- ✓ **13.3 Demande de gratuité pour les bénévoles contribuant à l'étude de la population des maskinongés dans le lac Maskinongé**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

098-05-2019 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

099-05-2019 3.2 Séance extraordinaire du 23 avril 2019

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2019 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-05-2019 4.1 Annulation de compte – Matricule D1148

ATTENDU QUE le compte correspondant au matricule énuméré plus bas demeure impayé depuis 2015.

ATTENDU QUE la personne ayant ce compte en souffrance demeure introuvable.

ATTENDU QUE les démarches nécessaires pour obtenir le paiement sont difficiles et coûteuses.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le compte soit annulé pour le matricule #D1148.

Adoptée à l'unanimité

101-05-2019 4.2 Demande à Santé Canada – Production de cannabis pour fins médicales

ATTENDU QUE la *Loi sur le cannabis* et sa réglementation permettent à SANTÉ CANADA d'octroyer des certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle ;

ATTENDU QUE SANTÉ CANADA autorise jusqu'à quatre détenteurs de certificat d'inscription, à produire du cannabis à des fins médicales, à une même adresse, ce qui peut représenter un nombre considérable de plants ;

ATTENDU QUE SANTÉ CANADA n'impose aucune exigence particulière en fonction de la quantité de plants autorisés au certificat ;

ATTENDU QUE SANTÉ CANADA émet des certificats sans tenir compte de la réglementation municipale d'urbanisme et sans consulter au préalable la municipalité concernée ;

ATTENDU QUE la production de cannabis exige de grandes quantités d'eau, d'électricité et qu'elle génère beaucoup d'humidité et des odeurs nauséabondes ;

ATTENDU QUE la culture à grande échelle, dans un bâtiment inapproprié qui n'est pas conçu et construit à cette fin, contribue à accentuer les nuisances et les risques au niveau de la sécurité et entraîne une détérioration importante du bâtiment et par conséquent une perte de valeur foncière ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour informer les municipalités et les corps de police qui les desservent de l'émission de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités apprennent l'existence des lieux de production que suite à des plaintes du public, les obligeant ainsi à faire enquête et à prendre des recours en cas de contravention à la réglementation, avec les coûts qui y sont associés et que la présence d'une telle production engendre de l'inquiétude et de l'insécurité de la part du voisinage ;

ATTENDU QU'à ce jour, SANTÉ CANADA offre peu d'empressement à collaborer avec les municipalités et les corps de police pour la transmission des renseignements nécessaires aux enquêtes ;

ATTENDU QUE les interventions et les dossiers qui ont été judiciairisés au cours de la dernière année démontrent que le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription par SANTÉ CANADA doit être resserré afin que l'objectif de la loi et la réglementation ne soit pas détourné ;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil demandent à SANTÉ CANADA :

1. De réviser, dans les plus brefs délais, le processus d'examen des demandes de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle de façon à assujettir la délivrance à l'obtention préalable d'une attestation de conformité à la réglementation municipale ;
2. De lui transmettre une copie de tous les certificats d'inscription déjà émis sur le territoire ainsi que ceux à venir ;
3. De revoir, dans les plus brefs délais, les critères pour l'octroi des certificats d'inscription afin que la Loi et sa réglementation ne soient pas détournées à mauvais escient ;
4. De considérer les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans le traitement des demandes de certificats d'inscription et dans la transmission d'informations.

QUE les membres de ce conseil transmettent une copie de la présente résolution au Premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec, au Ministre de la Justice du Canada, au ministre de la Justice du Québec, au ministre de la santé du Canada, à la députée fédérale,

à la députée provinciale, à la Fédération des municipalités du Québec, à la MRC et aux municipalités de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

102-05-2019 4.3 Demande d'aide financière – Centre d'Action Bénévole Brandon

ATTENDU QUE Centre d'Action Bénévole Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

**Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :**

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **200,00 \$** au Centre d'Action Bénévole Brandon ainsi qu'un montant de **215,58 \$** représentant la moitié du coût de la location de la salle, avec les taxes applicables. La municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon verse la même somme pour la location de salle.

Adoptée à l'unanimité

103-05-2019 4.4 Demande d'aide financière – Les Sentiers Brandon

ATTENDU QUE l'organisme Les Sentiers Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

**Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1000,00 \$** à Les Sentiers Brandon.

Adoptée à l'unanimité

104-05-2019 4.5 Demande d'aide financière – Auto Passion St-Gabriel

ATTENDU QUE l'organisme Auto Passion St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

**Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :**

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **500.00 \$** à Auto Passion St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

105-05-2019 4.6 Demande d'aide financière – Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon

ATTENDU QUE le Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **100.00 \$** au Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

106-05-2019 4.7 Demande d'aide financière – Santé à Coeur

ATTENDU QUE l'organisme Santé à Cœur d'Autray Matawinie sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1000.00 \$** à l'organisme Santé à Cœur d'Autray Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

107-05-2019 4.8 Demande d'aide financière – CPE Tirelou (installation Le Siffleux)

ATTENDU QUE le CPE Tirelou sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **160.00 \$** au CPE Tirelou.

Adoptée à l'unanimité

108-05-2019 4.9 Demande d'aide financière – Cercle des Fermières

ATTENDU QUE l'organisme du Cercle des Fermières St-Gabriel-de-Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **150.00 \$** au Cercle des Fermières de St-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

109-05-2019 4.10 Demande d'aide financière – Club de course Bermon

ATTENDU QUE l'organisme Club de course de l'école Bermon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour une somme de **3000 \$**, en recommandant à l'organisme, pour l'année prochaine, de présenter un sommaire des pourcentages d'étudiants provenant de chacune des municipalités afin de balancer la part de la Ville pour 2020.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **3000.00 \$** au Club de course de l'école Bermon.

Adoptée à l'unanimité

110-05-2019 4.11 Demande d'aide financière – CIEC Brandon

ATTENDU QUE la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse (CIEC) sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1000.00 \$** à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

111-05-2019 4.12 Demande d'aide financière – Zec des Nymphes

ATTENDU QUE l'organisme Zec des Nymphes sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **250.00 \$** à la Zec des Nymphes.

Adoptée à l'unanimité

4.13 Demande de local – Chevaliers de Colomb : RETIRÉ

112-05-2019 4.14 Inscription congrès ADMQ

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation du directeur général, Michel St-Laurent au congrès 2019 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, lequel se tiendra au Centre des Congrès de Québec, du 12 au 14 juin 2019.

QU'à cet effet, la trésorière, soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de **619,72 \$** incluant les taxes et que les dépenses engendrées par ce dernier, sur présentation des pièces justificatives, soient absorbées par la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

113-05-2019 4.15 Adhésion – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à payer les frais d'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour la prochaine année 2019, au montant de **100 \$**.

QUE Monsieur Yves Morin agisse à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

114-05-2019 4.16 Modification du règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques, le 4 février 2019 (rés. 025-02-2019);

ATTENDU QU'il semble opportun de modifier l'ARTICLE 2 dudit règlement afin de le rendre plus clair, lequel pourrait actuellement porter à confusion;

**Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil adoptent le nouveau libellé de l'ARTICLE 2 du Règlement qui devra dorénavant se lire comme suit :

Article 2 - OBJET

Le Règlement C.V. 162-1 relatif au raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques est modifié à l'Article 2 par le remplacement de l'article suivant :

« ARTICLE 2

Les coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques sont fixés à 850\$ (huit cent cinquante dollars) pour chacun des services aux frais du propriétaire ou de l'entrepreneur de toute nouvelle construction. »

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2019

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2019, sous la cote « Bordereau No. 05-2019 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2019

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2019.

115-05-2019 6.2 Comptes à payer au 30 avril 2019

**Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :**

QUE les comptes à payer au 30 avril 2019, des chèques numéros 2943 à 3003 totalisant 88 222.97\$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 avril 2019, des chèques numéros 2879 à 2942 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3822 à 3851 totalisant 265 110.35\$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

116-05-2019 7.1 Soumission – Sécurité plage 2019

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée offrant des services de sécurité à la plage, pour la saison estivale 2019.

ATTENDU QUE pour ce faire, des appels d'offres ont été demandés.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions qui s'effectuait le mercredi 24 avril 2019 à 10h00 a donné les résultats qui apparaissent dans le tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Notes pour les différents volets	Prix total avant taxes
Alpha Sécurité	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	25.45 \$ (avant taxes)

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE compte tenu qu'une seule firme a soumissionné au tarif de 25,45\$ avant taxes, les membres de ce conseil acceptent donc l'offre de services de «Alpha Sécurité».

QUE le maire et le directeur général, soient et sont par la présente, autorisés à signer le contrat avec ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

8.1 ~~Contrat de fourniture et installation des compteurs d'eau et du système de transmission des données~~ : RETIRÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable pour la période de février 2019.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour la période de février 2019.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

117-05-2019 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 avril 2019

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

118-05-2019 11.2 Service d'inspection de la MRC de D'Autray

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré au Service d'inspection de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE le service d'inspection de la MRC de D'Autray a procédé à l'embauche d'un aide-inspecteur en urbanisme et environnement pour la saison estivale;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner cet aide-inspecteur en urbanisme et environnement comme fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil désignent Monsieur Gabriel Lavallée à titre d'aide-inspecteur en urbanisme et environnement, pour l'application des règlements d'urbanisme, d'environnement et de nuisances, au sens de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour la saison estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

119-05-2019 12.1 Remboursement 35% - Hockey mineur

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **3 272,50 \$**, fait à l'ordre de Association de Hockey mineur St-Gabriel, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour des jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

120-05-2019 12.2 Remboursement – CPA Brandon

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **5 708,29 \$**, fait à l'ordre de CPA Brandon, représentant le remboursement des heures de glace pour des jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2018-2019 selon l'entente adoptée le 5 juin 2018 (résolution 179-06-2018).

Adoptée à l'unanimité

121-05-2019 12.3 Autorisation accès – Association des pêcheurs du Lac Maskinongé

CONSIDÉRANT que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé organise un tournoi de pêche le 15 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la pêche intelligente et responsable afin de contribuer à la pérennité du lac Maskinongé ;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue à l'amélioration de l'image du lac Maskinongé et que la ville est favorable à ce type d'événement ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 3.2, concernant les « exceptions à l'obligation d'un droit d'accès », du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, stipulent que le conseil municipal de chacune des municipalités participantes pourra exceptionnellement autoriser, par résolution, l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles.

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil autorisent un accès gratuit au débarcadère de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, aux bateaux motorisés de dix forces et plus, utilisées dans le cadre du tournoi de pêche de l'association des pêcheurs du lac Maskinongé, le 15 juin 2019, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

122-05-2019 12.4 Réseau Biblio – Inscription à la rencontre du 14 juin 2019 – Assemblée annuelle

ATTENDU la tenue le 14 juin prochain de l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM.

**Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :**

QUE les frais de déplacement et de représentation à l'assemblée annuelle, soient déboursés par la Ville de Saint-Gabriel ou remboursés, le cas échéant, aux participants suivants, sur présentation de pièces justificatives :

- ✓ Réjean Riel, représentant de la Ville sur le comité
- ✓ Noëlla Ganley, responsable de la bibliothèque

Adoptée à l'unanimité

123-05-2019 12.5 Achat de bouées – Lac Maskinongé

ATTENDU QUE l'achat de bouées et de leurs accessoires est nécessaire pour la saison estivale.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'achat de 15 bouées et leurs accessoires par le comité de Gestion du Lac Maskinongé afin de compléter l'inventaire des bouées à installer annuellement sur le lac Maskinongé auprès de Service Technique Maritime Inc. au coût de 7 101,85 \$ plus taxes ainsi que l'achat de blocs de ciment d'une valeur d'environ 300,00 \$ plus taxes qui seront utilisés comme poids pour chacune des bouées. Le coût des dépenses sera approprié à même le budget de la Gestion du Lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

124-05-2019 12.6 Aide financière – Guide touristique «*Naturellement Brandon*»

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer la publication du guide touristique *Naturellement Brandon*.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel reconnaît l'importance de continuer à promouvoir notre secteur au point de vue touristique.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de défrayer la somme de 458,00 \$ afin de participer au financement de la prochaine édition du guide touristique « *Naturellement Brandon* ».

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

125-05-2019 13.1 Pont payant et demande de prêt de matériel – Source de Vie

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'organisme Source de Vie Saint-Gabriel à tenir un pont payant à l'intersection des rues St-Cléophas et St-Gabriel conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE cette activité doit se tenir le vendredi 7 juin 2019 entre 11h00 et 19h00.

QUE la Ville délègue son directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy afin de répondre à la demande de prêt de matériel (cônes et dossards).

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

126-05-2019 13.2 PPP – Embauche pour la saison 2019

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de cinq (5) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2019, dont les noms figurent plus-bas :

- ❖ Gabriel Desrosiers
- ❖ Willy Tompkins
- ❖ Olivier Roberge
- ❖ Sébastien Paquette
- ❖ Sébastien Gariépy-Lepage

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et sont sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

127-05-2019 13.3 Demande de gratuité pour les bénévoles contribuant à l'étude de la population des maskinongés dans le lac Maskinongé

ATTENDU QUE la conclusion d'une entente intermunicipale entre les municipalités participantes est intervenue afin d'adopter un règlement visant, entre autres, la tarification de l'accès des embarcations à moteur au lac Maskinongé et l'amélioration des mesures et des ressources de contrôle et de surveillance des embarcations à moteur ;

ATTENDU QUE l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé, en collaboration avec le ministère de la Faune et AGIR-Maskinongé, contribuent par ses actions à une étude sérieuse concernant la population du maskinongé et des autres espèces dans le lac ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Gabriel à ce que cette étude soit menée à bien afin de préserver la faune aquatique du lac ;

ATTENDU QUE l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé demande à ce que l'accès au lac se fasse à titre gratuit pour les pêcheurs collaborant à la réalisation de l'étude sur la pêche sportive. L'exemption de tarification d'accès au lac Maskinongé constituerait un incitatif pour ces pêcheurs à consacrer leurs efforts de pêche sur ce plan d'eau ainsi qu'une forme de reconnaissance pour leur collaboration ;

ATTENDU QUE le paragraphe c) de l'article 3.2 du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, prévoit que les municipalités à l'entente sont en mesure d'autoriser exceptionnellement l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'exemption de tarification de l'accès au lac Maskinongé des embarcations à moteur et du stationnement pour les pêcheurs participants à l'étude ainsi que pour le biologiste du ministère de la Faune, ainsi que pour les participants étant les suivants :

Messieurs Dominique Ratelle, Éric Légaré, Jean-Claude Beauchamp, M. Yan Benoit, Guy Joly, Virgile Beauchamp Champagne, Hugo Mercille et François Girard, biologiste.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Claude Champagne dépose une lettre au conseil faisant état des préoccupations suivantes en tant que citoyen de la Ville de Saint-Gabriel, savoir :

- ✓ Nécessité d'effectuer les démarches nécessaires pour recruter des médecins à Ville de Saint-Gabriel;
- ✓ Demande de rabaisser l'indication de sens-unique au coin des rues St-Joseph et St-Gabriel puisque plusieurs voitures prennent cette rue à contre-sens;
- ✓ Demande de mettre une lumière de traverse (comme devant l'école) pour faciliter l'accès à la Caisse Desjardins, au CLSC et autres parce que l'actuelle traverse de piétons est dangereuse;
- ✓ Demande d'installer des bancs pour s'asseoir à différents endroits de la ville et propose l'utilisation des bancs d'église, ce qui aiderait du même coup la Fabrique.

128-05-2019 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 6 mai 2019 soit levée à 20h55.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce sixième jour du mois de mai 2019.

Gaétan Gravel, Maire

